

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5) - Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2018

La Ville de Dax s'engage depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre des projets provenant du monde associatif.

Ce soutien s'inscrit dans le déploiement des politiques publiques initiées et menées par la collectivité et par l'exercice d'activités de service public rendues par un certain nombre d'associations, notamment dans le domaine sportif et culturel. Citons pour exemple l'USD, la JAD ou encore l'ASPTT, les amis du théâtre, Motors n' Blues etc...

Ces associations sont porteuses de valeurs que la collectivité entend promouvoir à travers l'action éducative, pédagogique, sociale que les associations transmettent dans l'apprentissage des notions du respect de l'autre, du goût de l'effort, de la solidarité, de l'engagement citoyen, en d'autres termes, du vivre ensemble.

Ces associations font vivre les équipements publics financés et entretenus par la collectivité, tels que les stades Maurice Boyau, André Darrigade, Colette Besson, du Sablar ou encore les maisons de quartiers etc....

La vie associative est forte à Dax de 400 associations qui toutes bénéficient d'une manière ou d'une autre du soutien de la ville (aide financière ou mise à disposition de moyens).

Ainsi, l'engagement de la Ville de Dax auprès des associations se réalise dans un cadre budgétaire respectueux des finances publiques, permettant d'apporter aux associations les aides suivantes:

- mise à disposition de locaux, de matériel et d'agents municipaux pour la réalisation des projets,
- intervention des services municipaux pour l'entretien, la réparation des locaux,
- accompagnement d'agents municipaux pour aider les organisateurs de manifestations,
- mise en place d'outils et de temps d'aide aux projets dédiés aux associations,
- soutien financier pour la vie associative intervenant dans les domaines social, culturel, sportif, d'animation et de loisirs.

Sont proposées à l'approbation du Conseil Municipal, les subventions aux associations figurant dans les tableaux ci-annexés, pour l'exercice 2018 et sous réserve que leur dossier soit complet.

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'à cette dernière condition.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2018, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération et sous réserve que leur dossier soit complet,

DECIDE de ne verser ces subventions aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquelles elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers ; le versement de ces subventions n'étant effectué qu'à cette condition,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant est supérieur à 23 000 €, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180412-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 13 Avril 2018